

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013

*L'an deux mil treize, le trente du mois de septembre, à 19 heures 10, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 24 septembre 2013, s'est réuni au sein de la salle Henri Salvador sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.*

*Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.*

**Etaient présents :**

M. VEYSSIERE Maire, Mme. MATYNIA, M. DUMAREIX, Mme. BARDIN, M. ADAM, M. ELLUL, Mme. BONAL, M. DESTERNES, Adjoint au Maire. Mme. GRUSON, M. CATTIAUX, Mme. SOBZACK, M. CLAVEL, Mme. PEREIRA, Mme. COLLET, M. DIAKITE, Mme. JENNER, M. PICHOT-MAUFROY, Mme. GESELL, Mme. LEVE, M. KOUSSA, Mme. GHAZALI, Mme. OBLIN, M. PRACHT, M. DELPLACE, Conseillers municipaux

**Etaient absents et représentés :**

Mme Françoise VILLENEUVE, représentée par M. Bernard DESTERNES, adjoint au maire  
M. Vincent JACOMET, représenté par M. André VEYSSIERE, maire  
M. Chakib KAOUTAR, représenté par M. Daniel DUMAREIX, adjoint au maire

**Etaient absents non représentés :** M. Daniel MEAULLE, M. Haitem TOUMI

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2013 et nomme M. Michel ADAM en qualité de secrétaire de séance.

### COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

✦ **Décision n° 2013/42 en date du 8 juillet 2013 :**

Organisation d'un séjour de vacances pour les jeunes dugnysiens âgés de 13 à 17 ans au mois de juillet 2013

✦ **Décision n° 2013/43 en date du 9 juillet 2013 :**

Vidéoprotection – Convention d'attribution de subvention entre l'ACSé et la ville de Dugny sur des fonds interministériels de prévention de la délinquance

✦ **Décision n° 2013/44 en date du 16 juillet 2013 :**

MAPA portant sur des travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement des clôtures de la Ville de Dugny

✦ **Décision n° 2013/45 en date du 16 juillet 2013 :**

Contrat d'entretien de la tribune télescopique située au sein de la salle Henri Salvador à Dugny

† **Décision n° 2013/46 en date du 29 juillet 2013 :**

Création d'une régie de recettes pour la perception des produits des activités du guichet unique de la Commune de Dugny

† **Décision n° 2013/47 en date du 29 juillet 2013 :**

Suppression de la régie de recettes pour la perception des produits des activités enfants

† **Décision n° 2013/48 en date du 29 juillet 2013 :**

Suppression de la régie de recettes pour la perception des produits des activités loisirs et jeunes

† **Décision n° 2013/49 en date du 29 juillet 2013 :**

Suppression de la régie de recettes pour la perception des produits des activités des classes transplantées et des études surveillées

† **Décision n° 2013/50 en date du 30 juillet 2013 :**

MAPA portant sur la rénovation de la voirie rue Adolphe Devaux et la réfection des rues de la place Gabriel Péri et celles desservant la Mairie

† **Décision n° 2013/51 en date du 28 août 2013 :**

MAPA portant sur l'acquisition d'un tracteur avec cabine et accessoires pour les besoins de la ville de Dugny

† **Décision n° 2013/52 en date du 28 août 2013 :**

MAPA portant sur la construction d'une maison pré industrialisée pour le gardiennage du complexe sportif Alain Mimoun à Dugny – Lots n° 2 et 3

† **Décision n° 2013/53 en date du 11 septembre 2013 :**

Suppression de la régie d'avances pour l'achat des spectacles et des frais de contrats de spectacles organisés par le service arts et spectacles au 11/09/13

† **Décision n° 2013/54 en date du 11 septembre 2013 :**

Suppression de la régie d'avances pour l'achat de petites fournitures et des prestations diverses au service actions familiales du pôle de services du Pont-Yblon au 11/09/13

† **Décision n° 2013/55 en date du 11 septembre 2013 :**

Suppression de la régie de recettes pour la perception des produits des activités du service actions familiales du pôle de services du Pont-Yblon au 11/09/13

† **Décision n° 2013/56 en date du 12 septembre 2013 :**

Suppression de la régie de d'avances pour le paiement de divers petits matériels pour la musique et le théâtre au conservatoire municipal au 12/09/13

**DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE CONCERNANT LE PILOTAGE DE L'ATELIER SANTE VILLE ET LA REALISATION D'ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE**

1. **Demande de subventions à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) concernant le pilotage de l'Atelier Santé Ville :**

Présentation par monsieur le Maire.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les conventions pluriannuelles 2013-2015 et leurs éventuels avenants entre l'Agence Régionale de Santé et la ville de Dugny, portant sur le pilotage de l'atelier santé ville, ainsi que tout document relatif à leur mise en œuvre.
- **PRECISE** que les dépenses et recettes afférentes aux projets sont inscrites au budget primitif de la Ville.

***Délibération n° 2013/91***

2. **Demande de subventions à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) concernant la réalisation d'actions de santé publique :**

Présentation par monsieur le Maire.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les conventions 2013 et leurs éventuels avenants entre l'Agence Régionale de Santé et la ville de Dugny, portant sur la réalisation des actions « Prévention de l'obésité infantile » et « Santé des seniors »
- **PRECISE** que les dépenses et recettes afférentes aux projets sont inscrites au budget primitif de la Ville.

*Délibération n° 2013/92*

**ATTRIBUTION DE LA « DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN » ET DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX » POUR L'ANNEE 2013**

**1. Dotation d'équipements des territoires ruraux 2013 (DETR) – Affectation de la subvention**

Présentation par monsieur le Maire.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **VALIDE** le financement attribué par l'Etat à la commune de Dugny pour la réalisation d'une (1) opération, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013.
- **CONVIENT** que la participation financière de la ville sera de **164 997.29€ TTC**, montant minimum.
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce programme DETR 2013.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux sont intégralement inscrits au budget 2013.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la ville, dès la notification de l'Etat, par procédure budgétaire.

*Délibération n° 2013/93*

**2. Dotation de développement urbain 2013 (DDU) – Affectation de la subvention :**

Présentation par monsieur le Maire.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **VALIDE** le financement attribué par l'Etat à la commune de Dugny pour la réalisation d'une (1) opération, au titre de la dotation de développement urbain 2013.
- **CONVIENT** que la participation financière de la ville sera de **88 005.52€ TTC**, montant minimum.
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce programme DDU 2013.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux sont intégralement inscrits aux budgets ville 2013 et suivants.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits aux budgets de la ville, dès la notification de l'Etat, par procédure budgétaire.

*Délibération n° 2013/94*

**MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

Présentation par madame Odette Matynia, adjointe au Maire chargée des finances et du personnel communal.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** la proposition de mettre en place dans la collectivité de DUGNY un compte épargne temps.
- **PRECISE** que ce compte permet à ses titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.
- **INDIQUE** que ce compte est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.
- **PRECISE** que le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite.
- **DIT** que les jours que l'agent a choisi de maintenir sur son CET pourront être utilisés sous forme de congés.
- **CONVIENT** que l'alimentation du compte épargne temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile (*éventuellement par année scolaire pour les cadres d'emplois spécifiques*).
- **AFFIRME** que l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le Compte épargne temps au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées ci-dessous, les nécessités de service ne pouvant lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne temps :
  - ✦ les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou non titulaires de la collectivité présents depuis plus d'une année à temps complet ou à temps non complet.
- **CONVIENT** d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :
  - ✦ La collectivité ou l'établissement n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Dans ce cas, les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

**Délibération n° 2013/95**

**AJOUT DE CRITERES SUPPLEMENTAIRES – PRIMES DE FONCTIONS ET DE RESULTATS**

Présentation par madame Odette Matynia, adjointe au Maire chargée des finances et du personnel communal.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** l'ajout de critères supplémentaires, à ceux existants, lors de l'attribution de la Prime de Fonctions et de Résultats.
- **PRECISE** que relativement aux critères relatifs à la part liée aux fonctions sera ajouté le critère suivant :
  - ✦ Expérience professionnelle
- **INDIQUE** que relativement aux critères relatifs à la part liées aux résultats seront ajoutés les critères suivants :
  - ✦ Capacité d'initiative et de propositions
  - ✦ Développement des compétences managériales
  - ✦ Sens du service public et de l'intérêt général
- **DECIDE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Délibération n° 2013/96**

**MODIFICATION DES CONGES EXCEPTIONNELS POUR EVENEMENTS FAMILIAUX**

Présentation par madame Odette Matynia, adjointe au Maire chargée des finances et du personnel communal.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la mise en œuvre des congés exceptionnels suivants :
  - Instauration d'une journée en cas de déménagement d'un agent,
  - Mise en place d'un délai de route de 24 heures supplémentaires en cas d'évènements se déroulant en dehors de l'île de France,
  - Les jours accordés sont considérés comme étant des jours ouvrés et normalement travaillés dans la collectivité.
- **PRECISE** que ces congés exceptionnels sont de droit au profit des agents et ne sont donc pas déduits du nombre de jours de congés annuels octroyés aux agents de la collectivité.

*Délibération n° 2013/97*

**DESIGNATION DES FONCTIONNAIRES SIEGEANT AU SEIN DES COMMISSIONS D'EVALUATION  
PROFESSIONNELLE PLACEES AUPRES DU CIG**

Présentation par madame Odette Matynia, adjointe au Maire chargée des finances et du personnel communal.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

- **APPROUVE** la nécessité de désigner deux personnes en tant que fonctionnaires siégeant au sein des commissions d'évaluation professionnelle placées auprès du Centre Interdépartemental de Gestion
- **PRECISE** que sont désignés Madame Céline LANFUMEY et Monsieur Sylvian KOFFI.

*Délibération n° 2013/98*

**CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN AU STADE ALAIN MIMOUN**

Présentation par monsieur Joseph Ellul, adjoint au Maire chargé de l'enfance, de la jeunesse et des sports.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la nécessité d'assurer une permanence de gardiennage au sein du gymnase Alain MIMOUN et de renforcer les effectifs du service des sports.
- **CONVIENT** de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe à temps complet pour assurer les entrées et sorties des activités se déroulant au sein du gymnase Alain MIMOUN à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.
- **PRECISE** que cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial.
- **INDIQUE** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

*Délibération n° 2013/99*

**CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS AUPRES DE L'ASSOCIATION « SPORTING  
CLUB DUGNYSIEN »**

Présentation par monsieur Joseph Ellul, adjoint au Maire chargé de l'enfance, de la jeunesse et des sports.

1. **Mise à disposition à temps complet de Monsieur EZZINE Yassine :**

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la mise à disposition de M.EZZINE à temps complet dans les conditions prévues dans la convention jointe à la délibération.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à temps complet de M.EZZINE

***Délibération n° 2013/100***

**2. Mise à disposition à temps complet de Monsieur LARABI Miloud :**

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la mise à disposition de M. LARABI à temps complet dans les conditions prévues dans la convention ci-jointe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à temps complet de M. LARABI.

***Délibération n° 2013/101***

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE STAGES REMUNERES**

Présentation par monsieur le Maire.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toute convention de stage rémunéré permettant l'accueil de stagiaires au sein de la collectivité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une gratification mensuelle aux étudiants stagiaires effectuant un stage de plus de deux mois, d'un montant minimum de 12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale pour 35 Heures.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à indemniser le stagiaire des frais engagés lors du stage.

***Délibération n° 2013/102***

**COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2012 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE**

Présentation par monsieur le Maire.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **PREND ACTE** du rapport annuel pour l'exercice 2012 du syndicat pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), pour le compte de la ville de DUGNY, conformément aux dispositions réglementaires.
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport 2012 du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

***Délibération n° 2013/103***

**TERRAIN C14/ C17 : PROMESSE DE VENTE – ACQUEREUR ACMD**

Présentation par monsieur le Maire

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 20 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS**

- **ACCEPTTE** que la surface de terrain soit déterminée à 2585m<sup>2</sup>,

- **ACTE** l'estimation des Services de France Domaine à hauteur de 100€ HT par mètre carré de terrain,
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente pour un montant négocié de 219 725 € HT,
- **DIT** que l'obligation de clore la nouvelle parcelle sera donnée à l'acquéreur et inscrite aux conditions suspensives de l'acte de vente
- **PROPOSE** l'échelonnement des versements selon les modalités suivantes :
  - 20% à la signature de la promesse de vente, soit **43 945€ HT**
  - 10% au dépôt de permis de construire, soit **21 972,50€ HT**
  - 20% à l'obtention du permis de construire, soit **43 945€ HT**
  - 50% à la signature de l'acte d'acquisition, soit **109 862,50€ HT**
- **CONVIENT** qu'en cas d'abandon du projet par l'acquéreur, la ville s'engage à restituer les sommes déjà perçues.
- **CONVIENT** que les procédures nécessaires à la division foncière ainsi qu'au classement du bien dans le domaine privé communal seront engagées après engagement du futur acquéreur par la promesse de vente,
- **PERMET** à monsieur le Maire, ou son représentant, d'envisager l'engagement des procédures réglementaires administratives et juridiques pour la signature de la promesse de vente du terrain de 2 585 m<sup>2</sup> de la parcelle, par acte notarié,
- **PRECISE** que les crédits de dépenses relatives aux frais de procédures administratives et juridiques seront inscrits au budget principal 2013 et suivants de la ville
- **DIT** que le produit de la cession sera inscrit au poste de recettes du budget principal de la ville.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la vente

**Délibération n° 2013/104**

**DESIGNATION DE DEUX DELEGUES MUNICIPAUX AU COMITE DE SUIVI RELATIF A L'APPLICATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES CONCLUES ENTRE LA CAAB ET CHACUNE DES COMMUNES MEMBRES**

Présentation par monsieur le Maire

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS,**

- **DESIGNE** aux fins de siéger au sein du comité de suivi relatif à l'application des conventions de mise à disposition de services conclues entre la Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget et chacune des communes membres :

† Madame Odette MATYNIA

† Monsieur Michel ADAM.

**Délibération n° 2013/105**

**PROGRAMMATION CULTURELLE ET EVENEMENTIELLE 2013/2014**

Présentation par monsieur le Maire

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

- **ACCEPTTE** la programmation culturelle et événementielle prévisionnelle 2013-2014 de la Direction de l'Action Culturelle et de la Vie Associative.
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits de dépenses sur la programmation prévue pour 2013 sont inscrits à la section fonctionnement du budget 2013 de la commune.
- **DIT** que les crédits de dépenses sur la programmation prévue sur 2014 seront inscrits à la section fonctionnement du budget de la ville pour 2014.

*Délibération n° 2013/106*

**ASSOCIATION CINEMA 93 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

Présentation par monsieur le Maire.


**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention avec l'association Cinémas 93.
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Cinémas 93 et tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits de dépenses de 150€ relatif à l'adhésion à l'association Cinémas 93 sont inscrits à la section fonctionnement du budget 2013 de la commune.

*Délibération n° 2013/107*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Fait à Dugny, le 4 octobre 2013

Le Maire  
  
André VEYSSIERE